



**COMMUNE DE VEYTAUX**  
**Communication No 08/2021**

## **COMMUNICATION**

### **DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**

#### **LORS DE SA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021**

Rapport concernant le postulat de Monsieur Joel Delmatti, déposé dans la séance du Conseil communal du 19 septembre 2019, « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Vous trouverez ci-après notre réponse au postulat de Monsieur Joel Delmatti qui demande à la Municipalité la réalisation d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac, commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey.

#### **A. CONTEXTE ET REPONSE**

Le présent postulat fait suite aux votations de septembre 2018, ayant abouti à l'acceptation par le peuple suisse de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres.

Entre la date de dépôt dudit postulat et la réponse à ce dernier, la Municipalité a pris connaissance avec intérêt du projet du Conseil d'Etat vaudois de vouloir multiplier par cinq la part de la petite reine dans les déplacements. Il a en effet insisté sur la nécessité de développer « une vision transversale, cohérente, interconnectée et multimodale » de la mobilité dans le Canton de Vaud. Il y a lieu toutefois de mettre en place un réseau attrayant du point de vue sécuritaire, condition sine qua non pour sa réussite, en tenant compte de sa diversité sociale, géographique et professionnelle.

Trois réserves à cet ambitieux projet sont toutefois émises : garantir la fluidité du trafic, respecter les gabarits légaux (taille des bandes cyclables) et éviter les contresens cyclables (danger et incompréhension).

La Municipalité partage le but du postulat visant à assurer des infrastructures compatibles et appropriées à la mobilité des deux-roues légers. D'ailleurs, elle n'a pas manqué de réaliser sur son territoire, dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue de Chillon (RC 780), des **bandes cyclables**.

En effet, vu la configuration de ladite avenue entre lac et rocher ainsi que la faible largeur disponible, devant compter avec un trottoir pour les piétons ainsi que arrêts de bus, il ne nous a pas été possible de prévoir une **piste cyclable** sécurisée (voie cycliste sûre, comme indiqué dans le postulat).

## B. CONCLUSION

La « Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035 » prévoit que l'axe Vevey-Villeneuve offre une protection optimale aux cyclistes grâce à des aménagements séparés du trafic, voire des piétons.

Nous avons pour ambition, en coordination avec les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Villeneuve, de procéder à une étude de faisabilité pour une voie cyclable répondant à ces critères.

Nous continuerons dès lors à participer aux futures discussions régionales.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2021.

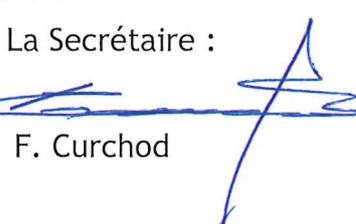
En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

  
C. Chevalley

La Secrétaire :

  
F. Curchod



Annexe : postulat de M. Joel Delmatti « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac »

## Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac.

Veytaux, le 14 septembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En septembre 2018, 88,02% des citoyennes et citoyens de notre commune (Veytaux) soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve – Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours. Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).

- le rapport *CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux (2016<sup>1</sup>)* - qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe 1, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours. Par exemple :
  - en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
  - en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;

---

<sup>1</sup> Certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales

- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes, etc. ;

- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition.

Joel Delmatti

Annexe au texte : **Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.**

Quelques arguments retenus par le groupe de travail :

- la mobilité cycliste est favorable à l'environnement notamment parce qu'elle contribue aux baisses d'émission de CO2 et des pollutions sonores, tout en investissant un espace limité ;
- de nombreuses études attestent que la mobilité cycliste - même électrique - est bonne pour la santé puisqu'elle favorise le mouvement ;
- des aménagements cyclistes sûrs et fluides encouragent et soutiennent le recours au vélo pour se rendre au travail, à l'école ou en formation, pour les loisirs individuels ou en famille ;
- des aménagements cyclistes favorisent une cohabitation tranquillisée avec le trafic motorisé ;
- le développement touristique d'une voie cycliste telle que préconisée ici constitue une offre et un atout supplémentaires pour la Riviera, tant pour les séjours en villégiature que pour les usagers d'un itinéraire entre Villeneuve et Vevey – actuellement d'ailleurs déconseillé par le site SuisseMobile en raison de sa dangerosité ;
- la promotion de la mobilité douce fait partie intégrante d'un projet d'agglomération. Cette réalisation pourra faire partie de la démarche RIVELAC.

